

La lettre des PLP d'Aquitaine



N° 36
13 mars 2018



EDITO

En mai dernier le CNESCO organisait une conférence sur la voie professionnelle pour en faire un bilan et le comparer avec les systèmes d'autres pays.

En France, l'enseignement professionnel de l'éducation nationale représente 700 000 élèves, 1 700 lycées et un bachelier sur trois. C'est aussi une voie de réussite pour les jeunes qui y accèdent : 80% de taux de réussite au bac, un taux de réussite équivalent à celui de la filière générale.

Depuis 2010, le nombre de bacheliers professionnels est passé de 110 000 à 190 000. On pourrait se féliciter de ces chiffres mais dans les lycées professionnels 56% des jeunes sont issus d'une famille défavorisée (28% dans les lycées généraux).

Dans ce contexte la voie professionnelle a souvent été la variable d'ajustement des politiques de l'éducation nationale. Entre 2005 et 2012, le passage du bac pro de 4 à 3 ans a provoqué la diminution du nombre de professeurs PLP de 66 000 à 56 000 ! Un infléchissement de la courbe a eu lieu avec 2000 PLP recrutés par le précédent gouvernement.

De plus en plus de bacheliers issus du bac pro poursuivent leurs études. Les classes de STS sont une poursuite logique mais ces jeunes sont moins mobiles que ceux issus de l'enseignement général. Pour le SE UNSA, le plan 500 avec les ouvertures de BTS en lycées professionnels répondait bien à cette problématique car ces ouvertures couvraient le territoire. En outre les PLP peuvent enseigner dans ces classes et ainsi proposer un lien pédagogique avec le Bac pro.

Le Ministre de l'Education Nationale a annoncé que la voie professionnelle était la seconde priorité de son ministère. Malheureusement dans les discours, la voie professionnelle se résume souvent à l'apprentissage. Les élèves des lycées professionnels sont aussi des alternants avec 22 semaines de PFMP, leur formation n'est pas "hors sol" vis-à-vis de l'entreprise.

Le 09 février, le gouvernement a présenté ses propositions pour développer l'apprentissage. Un projet de loi sortira en avril. Il est question que la réforme de l'apprentissage fasse la part belle aux "branches professionnelles" (diplômes locaux, taxe d'apprentissage retiré de la formation sous statut scolaire). Le risque serait la promotion d'une conception monovalente de la formation professionnelle d'abord conçue comme une réponse économique au service des entreprises et non une formation à un métier non dissociable de la formation du citoyen. Priorité serait donnée sur des courts termes aux métiers émergents ou aux métiers qui recruteraient dans l'immédiat et plus localement.

Le 22 février a été remis le rapport Calvez/ Marcon sur la voie professionnelle. Il faudra attendre avril pour voir les propositions ministérielles mais ce document soulève aussi des interrogations. Il préconise une orientation plus tardive avec une seconde dans une famille de métier et une spécialisation en première. Il ne faudrait pas que derrière cette nouvelle seconde se cache une baisse de moyens avec des enseignements généraux regroupés et des enseignements professionnels limités au minimum.

Ce rapport envisage des parcours mixtes qui pourraient se présenter sous la forme suivante pour le Bac Pro : 1 an sous statut scolaire plus deux ans en apprentissage. Cette formule permettrait d'offrir à ce dernier des apprentis plus âgés et donc plus mûrs et bien préparés par la voie scolaire, une sorte de propédeutique pour l'apprentissage. Pour le SE-UNSA, si les parcours mixtes peuvent être une réalité individuelle pour pallier aux difficultés de décrochage scolaire et ruptures de contrats d'apprentissage, ils ne doivent pas être imposés et organisés dans le cadre de la carte des formations.

Le SE-UNSA refuse que l'enseignement professionnel public sous statut scolaire ne devienne le parent pauvre de la formation professionnelle, qui n'aurait plus vocation qu'à accueillir les jeunes qui n'auraient pas (discriminations de toutes sortes et filières qui n'intéressent pas l'apprentissage), plus (ruptures de contrat) ou pas encore (parcours mixtes) leur place dans l'apprentissage.

D'ici avril le SE-UNSA sera consulté par le ministère ; donc n'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques.

En attendant retrouvez nos articles.

[Le rapport sur la voie pro ne dissipe pas nos inquiétudes](#)

[Un parcours plus progressifs en Bac pro](#)

[Formation et recrutement des enseignants de LP](#)

[Des enseignements généraux refondés](#)

[Un CAP repensé](#)

[Réforme sur l'apprentissage](#)

Passage à la hors classe



Les notes de service pour les promotions à la hors classe sont parues.

Le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) signé par l'Unsa comportait une complète refonte de la promotion au grade de la hors classe des enseignants, CPE et PsyEN.

[Lire la suite](#)

Classe exceptionnelle des PLP

La CAPA d'attribution des promotions à la classe exceptionnelle des PLP s'est déroulée le lundi 5 mars. Elle concernait les promotions à compter du 1^{er} septembre 2017.

Premier bilan chiffré.

	Promouvables	Promus	Pourcentages promus/promouvables
Vivier 1	70	46	65,7%
Vivier 2	348	15	4,3%

31 collègues étaient éligibles aux deux viviers, donc 317 uniquement au vivier 2.

Rappelons que les avis du Recteur étaient contingentés :

- Vivier 1 : 20% d'avis "Excellent" soit 14
20% d'avis "Très Satisfaisant" soit 14
- Vivier 2 : 5% d'avis "Excellent" soit 16
30% d'avis "Très Satisfaisant" soit 95

Parmi les 46 promus du vivier 1, 14 avaient "Excellent", 14 "Très satisfaisant", les autres "satisfaisant" de la part du Recteur. 13 sont DDFPT ; 5 biotechnologie ; 8 des disciplines industrielles ; 5 des disciplines tertiaires ; 15 enseignement général.

Les 15 promus du vivier 2 ont tous obtenu avis "Excellent" de la part du Recteur. 5 sont en enseignement général, 5 dans les disciplines industrielles, 3 en biotechnologie et 2 en tertiaire.

Nous effectuerons une analyse critique plus poussée après les promotions du 1^{er} septembre 2018.

En effet en mai une deuxième CAPA se réunira pour déterminer la liste de promotions au 1^{er} septembre 2018. Une nouvelle circulaire sera publiée à cette occasion. Les inscriptions pour le vivier 1 devraient intervenir entre le 4 et le 20 avril.

Mouvement Intra



N'hésitez pas à nous contacter si vous pensez demander une mutation intra-académique. Vous pouvez dès maintenant prendre rendez-vous pour des conseils personnalisés et pour faire suivre votre demande de mutations par les commissaires paritaires du SE-UNSA. **Une publication spéciale vous sera adressée par mail dans les tout prochains jours.**

[Lire : http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1001](http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1001)

Indemnité examen en voie pro

Indemnité classe examens

EN VOIE PRO,
ON VEUT LA PONDÉRATION
AUSSI !

À la place des 400 € pour 6 h de cours cumulées en première bac pro, terminale bac pro et en classes de CAP, le SE-Unsa revendique pour la voie pro la pondération de 0,1/h effectuée (plafonnée à 1h) appliquée en LGT. Ce système est plus juste car proportionnel et sans seuil, et plus avantageux (jusqu'à 1250€).

La pétition a recueilli plus de 5000 signataires. Une lettre au ministre va être envoyée mi-mars.

Modalités d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel

L'expérimentation de l'admission des bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs avec l'avis rendu par le conseil de classe de l'établissement d'origine est étendue à la région Nouvelle-Aquitaine dans son entier.

Devoirs faits

Depuis la rentrée de Toussaint, le dispositif "devoirs faits" est mise en place. Des moyens ont été attribués aux collèges mais pas pour les 3^{èmes} prépa pro des lycées professionnels. Pour ces classes, la mise en place devra se faire et continuera à se faire sur les moyens propres de l'établissement. Pour le SE UNSA les élèves de 3^{ème} prépa pro sont des élèves de collèges et doivent bénéficier au minima des mêmes moyens que ceux alloués aux élèves de ce même niveau.



ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

*Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. **Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.***

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques PLP du SE-UNSA :

Christian BASSET
Secrétaire Académique
Elu au CTA

L.P. Dassault à MERIGNAC

Laurent LAPEYRE
Responsable académique
PLP

L.P. Jean Monnet à FOULAYRONNES

Abderrahim EL MOUAHID
Elu à la CAPA des PLP

S.E.P. Victor Louis à
TALENCE

Elu à la CAPA des PLP
Fouzia ZNOUBA
Elue à la CAPA des PLP

LP La Morlette à CENON

Dalila ROUX SALEMBIEN
Elue à la CAPA des PLP

L.P. Dassault à MERIGNAC

Catherine AMBEAU
Responsable Académique
"Entrants dans le métier"

L.P. Ph. de Gerde à PESSAC

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsas.org